



Commune de Massongex

Tél. 024.471.37.12 – info@massongex.ch

www.massongex.ch

Mise à l'enquête publique

CLASSEMENT DES OBJETS CARACTÉRISTIQUES DU SITE ET À PROTÉGER D'IMPORTANCE COMMUNALE

Conformément à la législation relative à la protection de la nature, du paysage et des sites (en particulier les art. 9 ss LcPN et 13 ss OcPN) et à la législation relative aux résidences secondaires (en particulier les art. 9 LRS, 6 ORSec et 4 du décret d'application de la loi fédérale sur les résidences secondaires), l'administration communale de Massongex soumet à l'enquête publique, pendant 30 jours, soit du 19 janvier 2024 au 19 février 2024, le dossier relatif au classement des objets caractéristiques du site et à protéger d'importance communale figurant dans l'inventaire du patrimoine bâti de Massongex.

Les dossiers y relatifs peuvent être consultés au bureau communal, Place de l'Eglise N° 1, 1869 Massongex durant les heures d'ouverture ou :

- ✓ Pour les habitants de Daviaz le 25 janvier 2024 de 19h00 à 21h00, au complexe polyvalent, salle N° 14
- ✓ Pour les habitants de Massongex le 01 février 2024 de 19h00 à 21h00, au complexe polyvalent, salle N° 14

Les oppositions, dûment motivées, doivent être adressées par écrit au Conseil municipal dans les 30 jours dès la présente publication.

Celui qui n'a pas formé opposition dans les délais ne peut plus faire valoir ses droits, dans la procédure, sauf si des modifications éventuelles sont apportées ultérieurement au dossier de classement.

Administration communale
Massongex

Massongex, le 19 janvier 2024